

De nombreuses plaintes à Drummondville

Les locataires ont des droits à protéger et à défendre

par Marcel AUBRY

DRUMMONDVILLE — "La ville de Drummondville se prépare à exclure de ses frontières les véritables bâtisseurs de la ville: les travailleurs salariés. C'est l'affirmation faite par les dirigeants de la Ligue des locataires de Drummondville, hier après-midi, dans les locaux temporaires de la future télévision communautaire, situés au 449 de la rue Notre-Dame.

Une des deux permanentes du groupement, Mme Ginette Manseau, a déclaré, au cours de la conférence de presse tenue au sous-sol de l'édifice de la SNQ, que la Ligue des propriétaires de Drummondville veut rappeler à tous les locataires de la région, au moment où le Québec subit une vague de hausses exorbitantes de loyers, que ceux-ci ont des droits non seulement à protéger mais à défendre.

Selon Mme Manseau, Drummondville et les environs ne sont pas épargnés par la hausse des loyers et la Ligue reçoit chaque jour des plaintes de la part des locataires qui se sentent injustement exploités par leur propriétaire. Cette situation est d'autant plus grave, souligne celle-ci, que la majorité de la population locale gagne moins de \$5,000 par année à Drummondville et payait, en juin 1972, un coût moyen de loyer de \$90 par mois.

Quant au président de la Ligue, M. Lionel Emard, il a affirmé que cette situation est d'abord une responsabilité du ministère de la Justice qui a re-

tiré le projet de loi 59 sous la pression des organismes plus forts que les locataires. Selon lui, la loi 59, avec l'article qui obligeait le propriétaire à justifier devant la Régie toute hausse de loyer supérieure à 5 pour cent, pouvait prévenir ce qui se passe présentement.

Le ministre de la Justice, souligne M. Emard, est prêt, dans une certaine mesure, à réparer les pots cassés; il se prépare en effet à présenter, dès l'ouverture de la prochaine session, une loi pour empêcher les hausses

abusives du loyer en 1973. Cette loi permettra à tout locataire, victime d'une augmentation de loyer, de contester devant la Régie des loyers, qu'il soit ou non actuellement sous cette loi. Ainsi, des paroisses qui n'ont jamais eu de protection, comme St-Nicéphore, et St-Charles, pourront, pour cette année, user d'un droit qui aurait dû être, depuis toujours, fondamental.

Les dirigeants de la Ligue des locataires soutiennent que la hausse des loyers est aussi conséquence, à Drummondville, de

la rareté de ceux-ci. Or la municipalité refuse d'augmenter le nombre de logements municipaux "sous prétexte que le domaine de la construction domiciliaire s'en trouverait ralenti".

Voilà la situation tragique qui prévaut à Drummondville, souligne la Ligue des locataires en demandant à ceux-ci de se plaindre à la Régie des loyers, en attendant que nos gouvernements adoptent des politiques efficaces dans le domaine de l'habitation et de la construction.

Mme Manseau et Mlle Martin menacent de démissionner si on ne trouve pas un local

DRUMMONDVILLE (M.A.)

— Les deux permanentes de la Ligue des locataires et du Comité des assistés sociaux, Mme Ginette Manseau et Mlle Céline Martin, menacent de démissionner de leur poste si les démarches entreprises auprès de la population locale gagnent moins de \$5,000 par année à Drummondville et payait, en juin 1972, un coût moyen de loyer de \$90 par mois.

Visiblement accablées par cet épineux problème de trouver de l'argent et un local pour poursuivre leurs activités, Mme Manseau et Mlle Martin ont tou-

tes les deux confié qu'elles ne savaient plus trop quoi penser des promesses faites par les autorités municipales, à la dernière assemblée du conseil; "tout ce que nous savons maintenant", ont-elles déclaré, "c'est que nous ne pourrions continuer à travailler bien longtemps dans ces conditions et que nous serons dans l'obligation de remettre notre démission si la question n'est pas réglée d'ici une semaine".

On se souvient qu'à la dernière séance régulière du conseil municipal, le 22 janvier, soixante minutes de discussions et

d'argumentations avaient finalement réussi à convaincre le président du comité des finances, le conseiller Roger Prince, de réviser chacun les postes budgétaires adoptés quelques semaines auparavant dans le but de trouver en quelque part les \$2,000 destinés à assurer la survie de quatre organismes locaux à caractère communautaire.

Bien que le conseiller Prince ait alors laissé entendre qu'il pourrait probablement rendre une réponse affirmative dans les quatre ou cinq jours qui suivraient, cette réponse se fait toujours attendre, près de deux semaines plus tard. On craint d'ailleurs assez fortement que le message d'optimisme que le président du comité des finances avait finalement laissé, au terme de la discussion, se soit évanoui, du moins en ce qui concerne la subvention elle-même.

Au cours de la conférence de presse tenue dans les locaux temporaires de la future télévision communautaire, hier, au sous-sol de l'édifice de la SNQ, Mme Manseau a fait la présentation du nouvel exécutif de la Ligue des locataires qui se compose de la façon suivante: M. Lionel Emard, président, M. Main Raté, vice-président, M. Roland Pouliot, trésorier, M. Clément Houle, directeur, Mmes Turgeon, Fleurant et Prince, directrices.

Mme Manseau invite ceux qui doivent se référer à la Ligue des locataires à le faire en s'adressant au 449 de la rue Notre-Dame, au sous-sol, jusqu'à la mi-février. Après cette période, a-t-elle souligné, il serait bon de suivre les journaux pour connaître la restitution de la Ligue, si elle obtient les moyens de continuer son travail.



Grâce à une subvention dans le cadre des initiatives locales, le public de Victoriaville-Arthabaska pourra mieux connaître ses artistes et artisans par le biais de la Cave aux artistes. Sur la photo, les

responsables du projet, M. Gérard Pélipin du CMC, Mme Denise Bergeron d'Arthabaska et M. Pierre Deland Jr., du Conseil régional de développement. (Photo LeRo)

Un nouveau local à Victoriaville

La Cave des artistes: du travail pour 7 personnes

VICTORIOVILLE (R.L.) — La Cave des artistes, un projet d'initiatives locales de \$14,742 créant sept nouveaux emplois à Victoriaville-Arthabaska, vient d'être approuvé par le ministère de la Main-d'œuvre du Canada.

Ce projet est une initiative de Mme Denise Bergeron et est parrainé par le Conseil de développement régional. La Cave des artistes présentera pas moins de huit expositions d'ici le 31 mai.

Le projet vise à retracer les artistes et artisans de notre région pour leur offrir un lieu commun leur permettant d'exposer leurs œuvres sans frais.

La Cave des artistes sera située au sous-sol du salon Châteleine, dont l'entrée est sur le stationnement Desjardins, à l'ouest de l'édifice provincial.

La Cave présentera huit expositions de 10 jours chacune, d'un ou plusieurs artistes ou artisans, selon l'importance des œuvres. Mme Denise Bergeron invite les artistes et artisans de notre région qui auraient échappé aux recherches du groupe, à communiquer avec elle afin d'envisager leur participation.

Les buts

Les buts poursuivis par la Cave des artistes sont de présenter au public des artistes et artisans de notre région. Cela permettra au public qui se présentera à chacune des huit expositions de prendre connaissance des techniques de fabrication,

qu'il s'agisse de dessin, peinture, gravure, photo, sculpture, céramique, poterie, tapisserie, tissage, etc.

On emploiera soit des diapositives, soit des photos, ou même lorsque ce sera réalisable, l'artiste lui-même travaillera sur place. Ainsi, particulièrement pour les jeunes, il sera possible de voir non seulement une sculpture, par exemple, mais aussi, les phases de sa réalisation. Enfin, ceux que la chose intéresse, pourront connaître nos artistes et artisans et les retrouver pour solliciter leurs œuvres, puisqu'il ne se fera pas de vente sur place.

Moyens

Pour atteindre ces différents objectifs, le groupe de travail a déjà retracé un bon nombre de nos artistes et artisans et a commencé à les rencontrer. Le travail sera complété d'ici le 14 février, date de la première exposition. Chaque exposant aura préalablement vu sa candidature soumise à un comité d'appréciation, qui recommandera, par un jugement de valeur, l'acceptation d'un candidat. Enfin, le groupe visitera les différents organismes de la région pour les informer du projet et les inviter à visiter la Cave des artistes. La Cave sera ouverte au public à tous les après-midi, du lundi au samedi et les mercredis, jeudi et vendredis soir. Deux hôtesses seront sur place pour satisfaire aux questions des visiteurs.

Des cours de bricolage au Cercle social et culturel

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Des cours de bricolage pratique sont mis sur pied par le Cercle social et culturel de Princeville. Cette initiative est prise en collaboration avec le service de l'éducation permanente de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs. La présidente du CSC, Mme Lucette Boudreau, précise que les inscriptions sont acceptées jusqu'au soir du mardi 6 février à l'école Ste-Marie. Ce soir-là commencera la série de dix séances dont l'animatrice sera Mlle Louise Paré, une spécialiste dans son domaine.

Comment faire de jolies choses pratiques avec des riens est ce qui sera enseigné à celles qui suivront les cours. Les intéressées apprendront comment utiliser avantageusement pour la décoration et autres commodités ce qui va ordinairement aux rebuts. Chacune pourra développer ses talents, sous la direction de Mlle Louise Paré. L'imagination, l'initiative personnelle, l'intérêt apporté à apprendre des choses intéressantes permettront à chacune de passer des heures agréables lors de cette série de cours sur le bricolage pratique.

Mlle Paré a déjà donné une idée de ce qui peut être fait pour décorer un intérieur avec des choses que, souvent, on jette. Une vingtaine d'intéressées peuvent être acceptées pour ces cours mis à la disposition, non seulement des membres du CSC mais de tous les éléments féminins.

On demande aux locataires de ne signer aucune entente

DRUMMONDVILLE (M.A.)

La Ligue des locataires de Drummondville demande à tous les locataires de la région de ne signer aucune entente avec leur propriétaire avant de s'être informés sur les procédures à suivre en cas d'augmentation ou d'éviction. Les dirigeants soulignent que ce message s'adresse à tous les locataires, qu'ils soient couverts ou non par la loi de la Régie des loyers, et que l'information peut être prise auprès de la Régie des loyers ou encore de la Ligue des locataires elle-même.

Cette demande de la Ligue des locataires fait suite au projet de loi du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, à l'effet que tous les baux qui se terminent au cours de l'année 1973 seraient protégés en cas d'augmentation ou d'éviction et

que tout locataire qui a renouvelé son bail entre le 1er janvier et le 2 février 1973 pourrait obtenir une réduction du loyer s'il a consenti à une augmentation qu'il juge abusive.

Les avis auxquels les propriétaires et les locataires devront s'en tenir sont les suivants:

— les avis d'éviction ou d'augmentation de loyers données par les propriétaires à leurs locataires avant le 2 février 1973 sont sans effet let les propriétaires, s'ils veulent obtenir l'éviction ou une augmentation du loyer, doivent envoyer de nouveaux avis;

— le propriétaire qui veut évincer son locataire ou augmenter le loyer devra donner un avis d'au moins un mois avant l'expiration du bail se terminant le 1er mai et le locataire devra porter plainte au moins

15 jours avant l'expiration de son bail s'il n'est pas d'accord avec la demande de son propriétaire;

— pour les baux se terminant entre le 1er février et le 20 février, les avis donnés entre ces deux dates par les propriétaires seront suffisants. Les locataires devront répondre avant le 1er mars;

— pour les baux qui se terminent entre le 20 février et le 15 mars, l'avis est d'au moins une semaine avant l'expiration du bail pour le propriétaire; le locataire doit répondre trois jours avant l'expiration de son bail;

— le locataire qui a renouvelé son bail avant le 2 février peut quand même contester, s'il y a lieu, une augmentation qu'il juge abusive et cela, avant le 15 mars.



Les nouveaux membres du club Quart-de-siècle de la Celanese de Sorel. De gauche à droite: MM. Gérard Parent, Gilbert Descheneaux, Germain Lemoine, Marcel Hébert, Gaston Bibeau, Alphonse Dufault, Léon De Lotinville, Gérard Léveillé, Mlle Gisèle Cournoyer, MM.

Emilien Plasse, Walter Baribeau, Jean-Charles Latour, Pierre Gauthier et Bernard Gouin. Ils sont les premiers à avoir accumulé leurs 25 ans de service uniquement à l'usine de Sorel.

Quatorze nouveaux membres adhèrent au club Quart-de-siècle Celanese

SOREL (L.B.) — Celanese Canada Limitée compte 14 nouveaux membres dans son club Quart-de-siècle. En effet, ces jours derniers, au club Bousse de la Celanese de Sorel avait lieu une soirée au cours de laquelle la direction de la compagnie ainsi que les membres du club Quart-de-siècle recevaient quatorze employés qui avaient complété vingt-cinq ans de service en 1972 et qui de ce fait, devenaient membres du club.

Au cours de la soirée, une montre souvenir a été présentée à chacun des nouveaux membres, soit à Mlle Gisèle Cournoyer et à MM. Gilbert Descheneaux, Alphonse Dufault, Bernard Gouin, Marcel Hébert, Jean-Charles Latour, Gérard Léveillé, Gérard Parent, Emilien Plasse, Gaston Bibeau, Léon De Lotinville, Walter Baribeau, Pierre Gauthier et Germain Lemoine.

Tous ces employés sont entrés

au service de la Celanese en 1947. Ils sont les premiers membres du club Quart-de-siècle à avoir accumulé leurs 25 ans de service uniquement à l'usine de Sorel.

Les autres membres du club Quart-de-siècle sont MM. Gérard Desautels, 1933, Edgar Gosselin, 1933, Lloyd B. Candlish, 1934, Lucien Mayer, 1934, Henri-Paul Poliquin, 1937, Georges Roux, 1937, Fernand Thérien, 1942, Roland René, 1943,

Marcel Brouillard, 1946 et Jean-Maurice Pélouin, 1946.

Il est à noter que les membres du club Quart-de-siècle totalisent 663 années de service. La direction de la compagnie tient à les remercier pour leur travail durant les années passées à son service car ils ont contribué grandement à l'essor de l'entreprise et leurs efforts sont certainement responsables du succès de Celanese à Sorel.

Société d'agriculture de Nicolet-Est

Influence du comité régional de promotion agricole

GENTILLY (A.P.) — Le comité régional de promotion agricole pénètre et influence de plus en plus les activités des sociétés d'agriculture, notamment celle de Nicolet-Est. C'est ce qui ressort du rapport annuel déposé devant l'assemblée générale de la Société d'agriculture de Nicolet-Est par son président, M. Jean-Côme Morissette.

Le comité de promotion agricole a été formé en 1969 sous l'initiative de M. Donat Grégoire, coordonnateur régional du ministère de l'Agriculture du Québec. Le but de l'organisme est de fournir un nouveau cadre d'action commune aux cinq sociétés d'agriculture implantées dans les comtés de Drummond, Arthabaska, Nicolet et Yamaska.

Regroupant les agriculteurs d'un comté en vue d'encourager l'amélioration de l'agriculture, les sociétés d'agriculture ont été reconnues en 1925 par le gouvernement du Québec qui leur accorde une subvention annuelle.

Nicolet-Est

En 1972, la Société d'agriculture de Nicolet-Est participa activement, par l'intermédiaire du comité de promotion, à l'organisation d'un concours régional de maïs-ensilage et au lancement d'une expérience de promotion de l'emploi de cadrons de régie de troupeau laitier. Par ailleurs, le comité répéta en 1972 la mise en place de cultures de démonstration de blé, d'orge, de maïs, de luzerne et, pour un comté, de soya, et réalisa un voyage

d'étude dans le Bas-Saint-Laurent.

Tout en continuant à appuyer le comité régional de promotion agricole, la Société d'agriculture de Nicolet-Est prévoit organiser une journée agricole locale et des journées d'information, tout en continuant à encourager

les agriculteurs à tenir une comptabilité, à s'inscrire au contrôle laitier et à participer à l'exposition agricole régionale de Drummondville.

Soirée des Fermières

PRINCEVILLE (G.A.B.) — La population de Princeville et de la région a reçu une invitation de la part des Fermières pour une soirée récréative qui aura lieu le mardi, 13 février.

Le lieu de rendez-vous est le Centre paroissial de Princeville. Pour cette manifestation, un intéressant jeu de société est au programme et des prix seront remis aux heureux participants.

La présidente des Fermières de Princeville, Mme Olive Gagnette, souligne que les fonds recueillis à cette occasion sont pour financer les activités du mouvement, principalement pour les prix attribués lors de l'exposition annuelle.

On sait que l'exposition des Fermières de Princeville se tient à la mi-été et que de nombreux articles y sont mis en étalage: c'est à cette occasion que le public est à même de constater le travail accompli par les 93 membres du cercle, qui compte maintenant plus de 50 années d'existence.

152 nouveaux emplois et subventions de \$403,730 dans la région de Victoriaville

VICTORIOVILLE (R.L.) — Jusqu'à présent, dans les programmes d'initiatives locales et municipales, pour la région deservie par le Centre de main-d'œuvre du Canada de Victoriaville, un total de 14 projets ont été approuvés pour la création de 152 nouveaux emplois et des octrois totalisant une somme de \$403,730.

Ces détails nous ont été fournis par M. Gérard Pélipin, coordonnateur du programme au Centre de main-d'œuvre du Canada à Victoriaville. Voici d'ailleurs les explications sur ces différents projets acceptés.

Initiatives locales

Loisirs Saint-Norbert, \$6,600, 5 emplois; loisirs Sainte-Clothilde, \$8,570, 5 emplois; Filles d'Isabelle, \$34,625, 12 emplois; Commission des œuvres, \$18,252, 6 emplois; Service de dépannage, \$41,340, 15 emplois; garderie Je-

Petit Poucet, \$53,817, 21 emplois; le groupe de l'Espoir, \$8,346, 3 emplois; la Maison des Artistes, \$19,656, 7 emplois; Vestiaire Saint-Eusèbe, \$22,365, 11 emplois pour un total de \$213,572 et 85 emplois.

Initiatives municipales

Municipalité de Tingwick, \$28,024, 13 emplois; municipalité de Saint-Paul, \$27,860, 10 emplois; ville de Victoriaville "Netcan", \$20,618, 7 emplois; ville de Victoriaville, \$34,662, 28 emplois; municipalité de Sainte-Séraphine, \$28,974, 9 emplois pour un total de \$190,158 et 67 emplois.

Le total global est de \$403,730 et de 152 emplois.

POUR INSÉRER UNE annonce classée

SIGNEZ:
TROIS RIVIERES
378-6116
SHAWINIGAN
537-1801
GRAND-MÈRE
538-1717
NOS TÉLÉPHONISTES SE FERONT UN PLAISIR DE VOUS AIDER

EXAMEN D'ADMISSION

ELLIS BUSINESS COLLEGE INC.

42, rue Holmes - Drummondville, Québec
Tél.: (819) 478-0828

Collège reconnu pour son cours commercial fortement bilingue. Les candidates intéressées pourront se présenter au Collège:

— le 10 février - 9h a.m.
— le 24 février - 9h a.m.
— le 10 mars - 9h a.m.
— le 13 mars - 9h a.m.

CONDITIONS D'ADMISSION:

— Secondaire III complet (ou plus)
— Apporter votre bulletin
— Deux photos format "passeport"

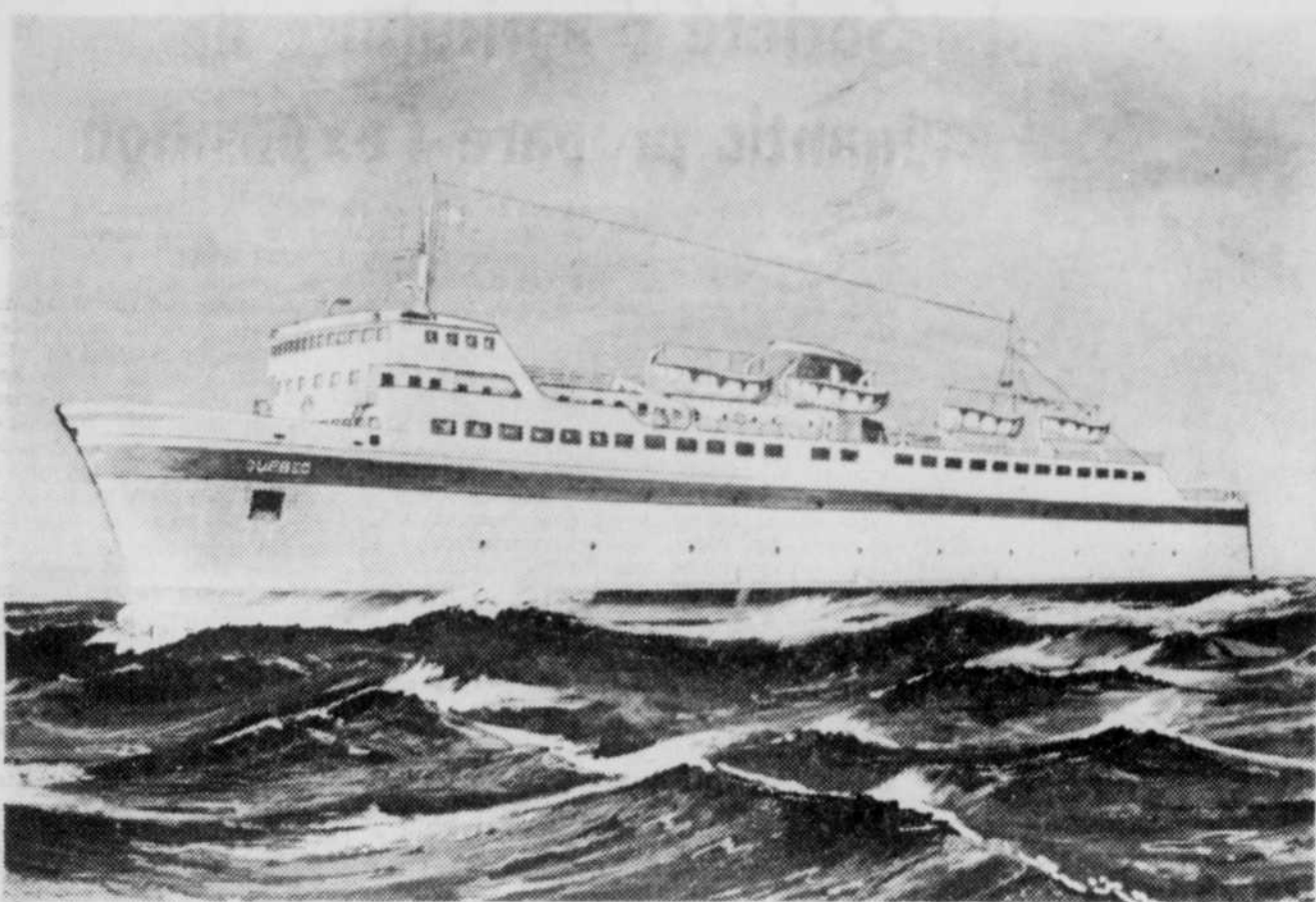
OPTIONS OFFERTES:

— Secrétariat juridique dispensé par des spécialistes du milieu juridique
— Secrétariat médical dispensé par des spécialistes du milieu médical
— Secrétariat des services
— Steno-dactylo

N.B. a) Institution approuvée par le Ministère de l'Éducation pour fins de subventions.
b) Nous n'acceptons que des jeunes filles à notre institution.

JACQUES SCALZO: Directeur des Étudiantes
LAURIER ROUSSEAU: Directeur des Études

au coeur du québec



Esquisse du traversier qui fera la navette entre Matane-Godbout et Matane-Baie-Comeau et qui sera construit au coût d'environ \$11 millions par le chantier naval de Marine Industrie Limitée de Sorel. Le contrat a été signé

hier après-midi au chantier même. Le navire conçu pour naviguer dans les glaces pourra transporter 600 personnes et une centaine de véhicules.

Il pourra naviguer à travers les glaces

Marine Industrie construira un traversier de \$11 millions

SOREL (L.B.) — Marine Industrie Limitée vient de signer un contrat pour la construction d'un traversier qui assurera, même en hiver, la liaison entre Matane-Godbout et Matane-Baie-Comeau. D'une valeur d'environ \$11 millions, ce contrat a été octroyé à Marine Industrie Limitée qui a présenté la plus basse soumission.

La signature de ce contrat s'est déroulée hier après-midi, au chantier de Marine Industrie Limitée, représentait le construc-

teur. Ce navire a été conçu pour naviguer sûrement et efficacement dans des conditions hivernales des plus difficiles dans la région Matane-Côte-Nord. Il mesure 310 pieds de longueur et son équipage est composé de 40 personnes. Il pourra transporter 600 passagers ainsi qu'une centaine de véhicules. Muni de quatre moteurs Diesel développant une force totale de 9.600 C.V., il est également doté de deux hé-

lices à pales variables. En plus, un propulseur auxiliaire à la proue facilitera l'accostage. La machinerie requise et l'épaisseur de l'acier de la coque dépassent les données de Lloyd's, classe I, prévues pour naviguer dans les glaces.

La conception et les plans de ce nouveau traversier sont la réalisation de la division des services et systèmes maritimes de Canadian Vickers Limited de Montréal.

Faillite déclarée par le juge Langlois

Des actionnaires de Plasbec risquent de perdre beaucoup

par Yves CHAMPOUX

LANORAIE — Plusieurs actionnaires de la compagnie Plasbec, de Lanoraie, risquent de perdre plus de \$100.000 dans la faillite déclarée par le juge Paul Langlois, de la cour supérieure à Joliette. C'est du moins ce qui ressort d'une entrevue exclusive avec M. et Mme Robert Brûlé, entrevue qui s'est déroulée jeudi après-midi à leur résidence. Ces derniers estiment que leur perte financière, à cause de la faillite de Plasbec, pourrait s'élever à environ \$76.000 considérant les quelque \$20.000 qui leur sont dus depuis la vente de la compagnie le 3 août dernier, considérant également que la compagnie Plasbec doit à M. Brûlé \$20.000 et d'autre part un contrat liant les nouveaux propriétaires et M. Brûlé, et qui garantissait à ce dernier un salaire de \$250 par semaine pour une période s'étendant jusqu'à trois ans.

Par ailleurs, suite aux déclarations de notre interlocuteur, il faut compter certains actionnaires qui pourraient perdre \$25.000 alors qu'un comptable agréé de Joliette en avait pour \$5.000. Il ne faut pas oublier non plus, la dette à la Caisse populaire de Lanoraie qui s'élève à plus de \$37.000 à la suite de l'annonce de la faillite de la compagnie Plasbec.

En février 1971, la petite boutique de M. Brûlé, située à ce moment là sur l'avenue Roy à Lanoraie, était détruite par les flammes. Déjà les affaires semblaient vouloir prendre de l'expansion, ce qui décida le propriétaire à reconstruire mais cette fois en beaucoup plus grand afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses. Mentionnons que M. Brûlé fabriquait des articles publicitaires en acrylique. Il a donc entrepris des démarches

auprès des gouvernements, tant fédéral que provincial, afin d'obtenir des subventions lui permettant une expansion intéressante. Le résultat fut concluant puisque le député fédéral du comté de Joliette, M. Roch Lasalle, annonçait que la compagnie Plasbec se voyait accorder une subvention de \$29.000 pour son usine, ce qui représentait 10 p.c. du coût d'immobilisation et \$800 par emploi créé. Par la suite la compagnie recevait une subvention provinciale qui s'élevait à \$31.000.

En octobre 1971, on entreprend la construction de la nouvelle usine à Lanoraie, ce qui donnait de plus un espoir d'industrialisation dans le territoire. Jusque là tout fonctionnait selon les prédictions de M. Brûlé, nous précise-t-il. Le 29 février 1972, c'est l'inauguration officielle de l'usine Plasbec. Malgré une violente tempête de neige qui s'abattait sur la région, une

centaine d'invités s'étaient rendus à cette cérémonie, dont M. Lasalle, le maire du village et le député du comté de Berthier à l'Assemblée nationale, le docteur Guy Gauthier. Déjà quel-ques jours avant l'ouverture, on comptait une dizaine d'employés. Les commandes se faisaient continuellement plus nombreuses. M. Brûlé a vite fait de recruter de nouveaux employés pour enfin atteindre le nombre de 28 quelques semaines plus tard. M. Brûlé ajoutait qu'il y avait plusieurs compagnies qui commandaient divers articles publicitaires, dont les Expos de Montréal.

Les employés étaient satisfaits de travailler à Plasbec, voyant par eux-mêmes le nombre de commandes à remplir et on pouvait même prévoir une nouvelle expansion. Précisons d'autre part que la moyenne de salaire était entre \$70 et \$80 par semaine.

Vente, déboires et faillite

Comme on le sait, les nouvelles vont vite, et c'est à ce moment qu'entrent en ligne de compte des acheteurs. Voyant prospérer cette petite entreprise, il est plus que possible de faire des affaires d'or. Quelques semaines avant le 3 août, date de la vente de la compagnie, deux individus sont venus rencontrer le propriétaire de Plasbec et lui ont offert d'acheter son entreprise, sous conditions.

Au début M. Brûlé refuse de vendre. MM. Maurice Dumontier de Longueuil et Oscar "alias Clément" Gauthier de Ville Brossard reviennent à la charge et obtiennent un "oui" à des conditions. Les nouveaux propriétaires, ci-haut mentionnés, achètent donc plus de 3.200 actions à environ \$10 l'action. Les acheteurs déposent un chèque de \$16.000 (approximatif) ce qui fait qu'il reste \$20.000 à payer. Les conditions stipulent sur le contrat, que les nouveaux propriétaires gardaient à leur emploi M. Brûlé à \$250 par semaine pour une période de trois ans. De plus, il était interdit aux nouveaux actionnaires de vendre des actions.

Nous avons demandé à M. Brûlé de nous expliquer le pourquoi de cette transaction, alors que son usine fonctionnait bien. Sa réponse ne fut pas longue à venir. "Je commençais à avoir certaines difficultés à remplir les commandes qui se faisaient toujours plus nombreuses. Il me restait donc deux choix: vendre ou agrandir mon usine. Pour ce qui est de la deuxième position, ce pouvait être possible mais il faut des capitaux. D'autre part, poursuit M. Brûlé, l'offre de MM. Dumontier, le président de la compagnie, et Oscar Gauthier, vice-président exécutif de Plasbec, était très alléchante, ce qui me porta à prendre cette décision de vendre.

Le vent changea de côté puisque deux mois plus tard, les propriétaires me remerciaient de mes services, sous prétexte qu'ils ne voulaient plus voir ma

face. M. Brûlé ajoute qu'ils lui ont offert \$3.000 pour "casser mon contrat" ce qu'il refusa et le força, un peu plus tard, à voir ses avocats pour entreprendre des démarches afin que lui soit payé son salaire tel que stipulé dans le contrat du 3 août 1972, affaire qui n'est pas encore terminée.

Par la suite nous avons rencontré des employés, dont un qui nous affirmait qu'il avait été congédié pour la raison qu'il en savait trop. Il a quand même accepté de dire ce qu'il s'est passé à la suite du départ de M. Brûlé. Déclaration qui concorde avec celles des autres employés. Au départ de M. Brûlé, qui était gérant de la production, les propriétaires ont embauché M. Léo Breault, pour le remplacer. "D'autre part nous remarquons (les employés) que la production diminuait considérablement, ce qui nous porta à nous poser des questions sur ce qui se passait dans l'usine. De là, une crainte de perdre notre

emploi ou encore les faits qui se sont produits, soit la fermeture de l'usine à cause d'une faillite, se sentaient sur tous les employés.

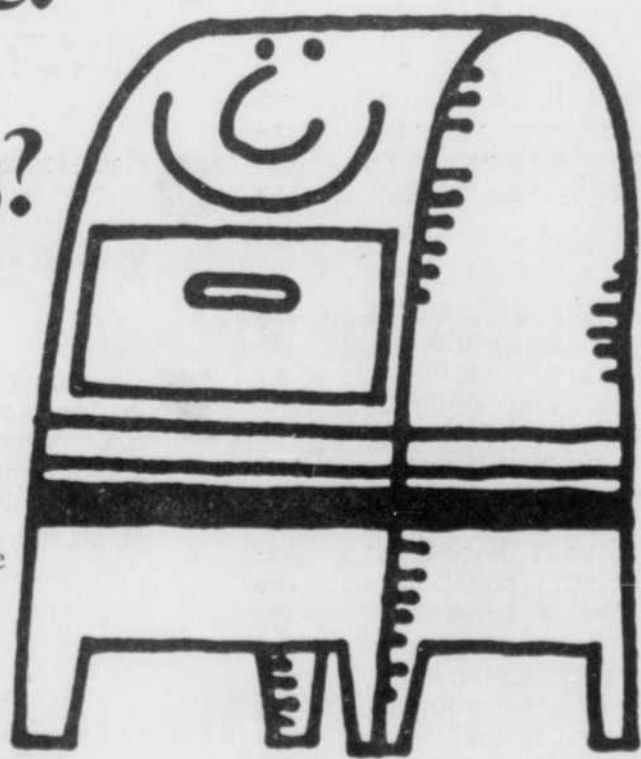
Le 25 janvier 1973 soit moins d'un an d'activités de la compagnie Plasbec, le juge Paul Langlois, déclarait en faillite la dite compagnie à la suite de la requête de la Caisse populaire de Lanoraie, à la cour, le procureur de la caisse, Me Clément Trudel, a insisté sur l'identification de M. Gauthier qui disait s'appeler "Oscar" alors que son prénom serait en réalité "Clément". D'ailleurs le juge Langlois y est allé d'un commentaire à ce sujet à l'endroit de M. Gauthier. Il n'en demeure pas moins, pour l'instant, qu'il y a 28 personnes qui sont sans travail et qui s'inquiètent des tournures que prendra le cas de Plasbec. Ce n'est toutefois qu'à la dernière semaine de février, lors d'une assemblée du syndicat, que nous connaîtrons les dénouements de cette affaire.

G3P 2S6

Moi je code. Vous, codez-vous?

Une adresse sans code postal, c'est comme un visage sans sourire. Le code postal, c'est ce qui nous aide à accélérer l'acheminement de votre courrier. Il faut donc s'en servir et le faire connaître à tous ceux qui vous écrivent.

Si vous n'avez pas reçu votre code le 12 février, veuillez communiquer avec votre bureau de poste local. Nous vous le ferons parvenir sans délai. Il se peut toutefois que vous ne soyez pas dans le district postal de l'est du Québec; dans ce cas, votre région n'a pas encore été codée.



En 1ère place, une lettre indique une zone du Canada.



En 2e place, un chiffre désigne une section de cette zone.



En 3e place, une lettre délimite une partie de cette section.



En 4e, 5e et 6e places, un chiffre, une lettre et un chiffre nous amènent soit dans un village, (il n'y a alors qu'un seul code postal pour tout le village),

soit dans une ville (il délimite un édifice à bureaux ou une conciergerie ou un côté de rue entre deux intersections).



Le dossier que vous avez reçu contient tous les détails, ainsi que des collants, des cartes affranchies et un carnet d'adresses.

Prenez-en l'habitude.

CODE POSTAL CODE POSTAL CODE POSTAL CODE POSTAL CODE POSTAL

Le tout sera complété au printemps

Aménagement des chutes Ste-Ursule grâce à la ténacité d'un comité

par Berthold LEVESQUE

SAINTE-URSULE — Les travaux pour compléter l'aménagement du terrain des chutes Sainte-Ursule, à Sainte-Ursule, ont été arrêtés pour quelques semaines mais le tout devrait reprendre son cours normal vers le 15 février. La raison de cet arrêt est le manque de matériaux. On sait que le ministère du Tourisme avait décidé d'investir encore environ \$75.000 pour terminer cet aménagement. Ainsi, prochainement, l'aménagement des chutes de Sainte-Ursule sera complété (au printemps), et ce sera dû en grande partie au travail de pression qui avait été fait par un comité touristique formé dans cette région.

Lorsque les travaux seront complétés, les visiteurs pourront bénéficier d'escaliers le long des chutes, d'un belvédère, passerelle, etc. Il sera donc

beaucoup plus facile de visiter cet attrait touristique qu'on demandait de développer depuis si longtemps dans la région.

Le comité

Afin d'obtenir que les travaux d'aménagement soient complé-

tés au terrain des chutes Sainte-Ursule, les citoyens de la région de Sainte-Ursule avaient vu à se former un comité touristique. On a donc vu à la mise sur pied d'un comité touristique intermunicipal et les municipalités qui en font toujours partie sont Saint-Léon, Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont et Sainte-Ursule. Les maires font partie de ce comité et c'est celui de Sainte-Ursule, M. Jacques Charette, qui avait été élu par ses confrères à la présidence. L'idée de la formation d'un tel comité de promotion touristique avait germé au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Ursule, dont le président est M. Denis Juneau.

A la suite de plusieurs démarches, le comité a enfin pu obtenir le déblocage des crédits prévus pour compléter l'aménagement du terrain des chutes. Les membres du comité avaient

d'ailleurs rencontré plusieurs autorités gouvernementales intéressées. C'est donc à la suite de toutes ces démarches que le ministère du Tourisme a vu à accorder une subvention pour terminer ces travaux.

Satisfaction

Le président du comité intermunicipal de promotion touristique, M. Jacques Charette, a laissé entendre dernièrement que les membres du comité étaient satisfaits de la décision du gouvernement. Les travaux vont se continuer très prochainement et on espère qu'ils seront suffisants pour offrir un service efficace pour les visiteurs qui se rendent en très grand nombre à chaque année. La population de la région attend avec impatience la fin des travaux et on espère que tout sera normalement réalisé pour la prochaine saison estivale.



M. Jacques Charette



L'usine Plasbec, de Lanoraie, est maintenant fermée. (Photo Champoux)

entre/voisins

● **VICTORIAVILLE** — Samedi le 10 février, le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, sera l'invité d'honneur au banquet d'ouverture de la semaine nationale de l'électricité, au Château Frontenac à Québec. Le lundi 12 février, de 17 à 19 heures, le ministre Massé participera à l'inauguration de la brasserie Bellevue à Arthabaska.

● **VICTORIAVILLE** — Cette semaine, au Centre de Main-d'œuvre du Canada de Victoriaville, Mme Denise Valiquette recevait pour son mari, feu Jacques Valiquette, un certificat et une médaille reconnaissant à ce dernier 25 années de service au sein de la fonction publique fédérale. M. Valiquette, conseiller senior au Centre de main-d'œuvre du Canada de Victoriaville est décédé accidentellement le 27 juillet 1972.

● **VICTORIAVILLE** — M. Roger Richard de Québec parlera de drogues et alcool, dimanche matin, au centre Damrémé de Victoriaville. Le déjeuner doit débuter à 9 h 30.

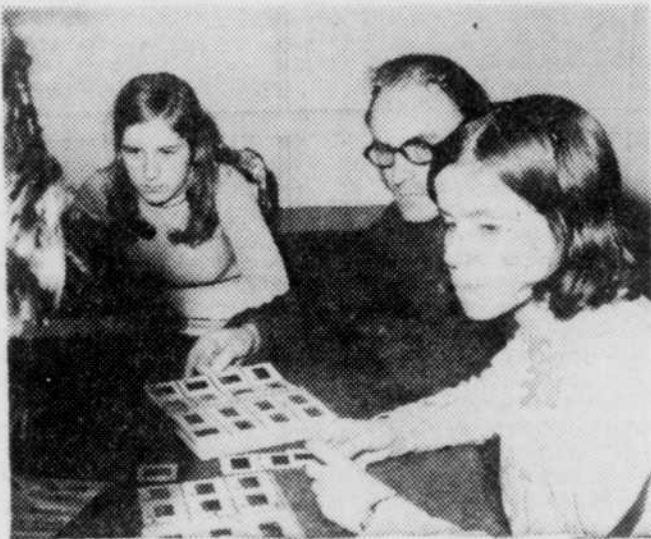
● **WARWICK** — Le festival des neiges de Warwick a été lancé hier soir. Si la température continue à être douce, on devra parler du festival des eaux...

● **VICTORIAVILLE** — C'est Mme Jeannette Heaton qui sera la conférencière à un souper mixte du club Lions de Victoriaville qui aura lieu samedi le 10 février, à l'hôtel Manoir de Princeville. Cette activité est organisée par le comité féminin du club Lions.

● **VICTORIAVILLE** — C'est le commissaire industriel de la ville de Victoriaville, M. Normand Bégin, qui sera le conférencier du club Optimiste de Victoriaville, le 13 février. Par ailleurs, 24 février, à l'occasion de la Saint-Valentin, le club Optimiste organise un bal de guénilloux.

● Le personnel du bureau du Nouvelliste à Victoriaville offre ses plus sincères condoléances à la famille de M. Lucien Dion épuisée par le décès subi de Mme Dion, hier matin. M. Lucien Dion exploite depuis nombre d'années une épicerie sur la rue Notre-Dame est, en face des bureaux du Nouvelliste.

● **CHESTER** — Le conseil municipal de Chester-Est n'a pas tenu de session en janvier. Le maire, M. Victor Lavigne, et les conseillers ont donné instruction à leur secrétaire-trésorier, M. Jean-Louis Guillemette, de reporter à l'ordre du jour de la réunion de février les affaires courantes du début de l'année 1973. M. Guillemette a déjà fourni à l'auditeur toute la documentation nécessaire à la préparation des états financiers pour 1972.



Dans le cadre de la semaine de l'unité des chrétiens, des jeunes d'Arthabaska organisaient, il y a quelques jours en l'église Saint-Christophe, un "Gospel night". Sur la photo, de gauche à droite, Geneviève Lapointe, Rolland Allaire et Rita Duhaime. (Photo LeRo)

● **PRINCEVILLE** — Les Optimistes de Princeville ont visité, par l'image, le Brésil. Les diapositives ont été présentées par M. l'abbé Arthur Auger qui a fait un séjour là-bas l'automne dernier. L'opulence de certaines classes et l'extrême pauvreté de la masse de la population est un contraste qui a frappé les Optimistes. Le président du club, M. Fernand Ruel, et les membres présents ont également appris de leur conférencier que la nourriture et l'hygiène sont d'épineux problèmes à résoudre au Brésil.

● **CHESTER** — Le conseil municipal de Chester-Nord ne prévoit aucune augmentation de l'impôt foncier pour 1973. Les édiles n'ont pas de projets importants à inscrire au programme des travaux de la présente année. Les états financiers pour 1972 ainsi que les prévisions budgétaires pour 1973 seront présentés pour approbation à la session de février.

● **PRINCEVILLE** — Le Vestiaire St-Eusèbe de Princeville a repris ses séances hebdomadaires de travail du mercredi après-midi avec une douzaine de bonnes volontés. La présidente, Mme Maria Lavigne, et ses collaboratrices acceptent encore l'aide de toutes les autres bénévoles intéressées à prêter main-forte pour les tâches à accomplir. Les personnes intéressées peuvent se rendre au local du Vestiaire familial St-Eusèbe, au centre paroissial le mercredi après-midi de chaque semaine.

● **PRINCEVILLE** — Les Archers Sherwood de Princeville organisent un tournoi local pour leurs membres. La compétition aura lieu les samedi et dimanche, 10 et 11 février. À 13 h le dimanche, ce sera la remise des trophées aux gagnants de toutes les catégories et des jeux au tir à l'arc suivront dans l'après-midi et en soirée. M. Marcel Lefebvre, président, invite le public.

● **DRUMMONDVILLE** — Les coroners Lagueux et Soucy tiendront cinq enquêtes publiques au cours du mois de février. Trois d'entre elles auront lieu le jeudi 8 février tandis que les deux autres seront tenues le mercredi suivant, 14 février, au palais de justice de Drummondville.

● **DRUMMONDVILLE** — Le président de la SNQ, M. Roger Marier, a confié, hier, qu'il était toujours prévu que les premières émissions de télévision communautaire puissent être vues sur le petit écran le 1er avril. On se souvient que la nouvelle de l'entente au sujet de la télévision communautaire entre la SNQ, la TVDC et la compagnie TV-Drummond avait été annoncée en primeur par Le Nouvelliste à la suite de cet accord.

● **DRUMMONDVILLE** — Le club Optimiste de Drummondville rendra hommage à la collaboration des médias d'information de la région, lors de son prochain souper qui se tiendra au motel Albatros, le mercredi 7 février. Le président du club Optimiste, Me Maurice Laplante, en a informé les représentants de la presse dans une lettre qu'il leur a fait parvenir hier.



Cueillette de vieux journaux

Les pionniers de Victoriaville ont amassé des journaux pour plusieurs tonnes dans la ville de Victoriaville. C'est ainsi qu'ils se font des fonds. C'est grâce à l'amabilité de la compagnie Michel qu'ils ont pu effectuer cette cueillette. On voit quel-

ques membres de cette troupe dans la boîte du camion, prêts pour la vente de ces paperasses. Ce sont, dans l'ordre habituel, Alain Blanchette, Réol Gauvreau, André Verville, Mario Filion et Michel Lapierre. (Photo Laurier Gardner)

Le Cercle social et culturel fait valoir des talents

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le "Cocktail-jeunesse" organisé par le Cercle social et culturel de Princeville a donné l'occasion de présenter de jeunes artistes locaux aux participants à la manifestation. Cette activité a fait salle comble à l'hôtel Manoir. Mlle Sylvie Pellerin a donné des tours de chant en s'accompagnant elle-même à la guitare alors que Mlle Charlotte Verville et M. Claude Rivard ont fait équipe pour du chant avec accompagnement à la guitare. Ces trois jeunes ont interprété des pièces favorites de quelques chansonniers de renommée mondiale et ces interprétations ont été une agréable surprise pour l'assistance.

Le but de cette manifestation était de mettre en évidence de jeunes talents locaux tout en permettant au public de contribuer à la promotion des loisirs culturels de la génération montante. La présidente du Cercle social et culturel de Princeville, Mme Lucette Boudreau, et ses aides de la direction avaient confié à l'une des leurs, Mlle Marguerite Fréchette, la responsabilité de cette activité; cette dernière en a fait une réussite qui a dépassé toutes les prévisions.

Une équipe de jeunes a d'ailleurs secondé la direction en agissant comme hôtes; le groupe comprenait Mlle Francine Girouard, Johan Alarie, Suzanne Dubuc, Louise Crête et Suzanne Lacoursière; cette dernière a, en plus, préparé les affiches publicitaires en rapport avec ce "Cocktail-jeunesse". La collaboration de ces jeunes a été une aide précieuse pour les responsables de la manifestation.

Le programme de la soirée comprenait également un succulent buffet préparé par les membres du Cercle social et culturel; les convives ont apprécié au plus haut point ce qui leur a été servi à cette occasion. Plusieurs ont déclaré avoir été véritablement choqués par les "cordons bleus" du mouvement. Trois ex-présidents du Cercle social et culturel, soit Mme Régina St-Hilaire, Mme Thérèse Dubuc et Mme Madeleine Crête ainsi que deux ex-directrices, Mme Marie Lacoursière et Mme Denise Carignan, ont agi comme hôtes tout en s'occupant du secrétariat pour ce "Cocktail-jeunesse". Deux collaboratrices, non membres ont aussi collaboré étroitement pour le service.

Le comité d'accueil du Cercle social et culturel de Princeville a joué un rôle important pour le succès du "Cocktail-jeunesse". Cette équipe a profité de la bienveillante hospitalité habituelle de la direction de l'hôtel Manoir, représentée par Mlle Gaëlane Grégoire. Le but visé par le Cercle social et culturel en organisant ce "Cocktail-jeunesse" a été pleinement atteint puisqu'il a permis de faire connaître et apprécier de jeunes talents locaux tout en recueillant des fonds pour favoriser la promotion de loisirs culturels des citoyens de demain.

Elle fait maintenant partie de la classe B La Société d'agriculture de Mégantic prépare l'exposition

PLESSISVILLE (G.A.B.) — L'exposition annuelle est déjà en préparation à la Société d'agriculture du comté de Mégantic. Le président, M. Jean-Marie Pelletier, d'Inverness, ainsi que le secrétaire-trésorier, M. Roméo Brassard, de Plessisville, et l'équipe des directeurs vont à l'organisation de cette manifestation qui aura lieu à Thetford vers la mi-été à une date qui sera bientôt déterminée. C'est avec satisfaction que les membres ont appris que l'exposition de la Société d'agriculture du comté de Mégantic faisait maintenant partie du groupe de classe B.

Le ministère fédéral de l'Agriculture accorde des subventions importantes pour les prix distribués lors des expositions de classe B. La principale condition à remplir pour faire partie de cette classe est l'attribution de primes aux exposants pour au moins \$3,000 pendant trois années consécutives. La Société d'agriculture du comté de Mégantic a donné des prix pour plus de \$3,000 lors de son exposition de 1970 et ces prix ont dépassé les \$6,000 aux expositions de 1971 et de 1972.

La direction de la Société d'agriculture du comté de Mégantic espère pouvoir être sur la liste pour les expositions qui seront classées A en 1974; pour obtenir ce classement, le montant des prix distribués aux exposants doit être d'au moins \$6,000 pendant trois années consécutives. Cette condition est déjà remplie pour les deux années dernières à la Société d'agriculture du comté de Mégantic et des mesures sont prises pour dépasser ce minimum à l'exposition de 1973.

Projet de construction

La construction d'étables pour les animaux présentés à l'exposition est le principal projet à l'étude pour 1973 à la Société d'agriculture du comté de Mégantic. Ces constructions seraient érigées sur les terrains où se déroulent les manifestations annuelles à Thetford. Un comité a été formé afin de négocier, avec une institution bancaire locale, un emprunt pour les finances dont on a besoin pour réaliser le projet. Une importance particulière est donnée à ce projet vu que, par une telle initiative, il sera possible de recevoir plus d'animaux à l'exposition et de les loger de façon satisfaisante.

La Société d'agriculture du comté de Mégantic étudie également d'autres projets pour 1973. L'amélioration du rendement des fermes a retenu l'attention du président, M. Jean-Marie Pelletier, et de ses collègues de la direction pour les politiques à mettre en application durant la présente année. La possibilité d'une propagande en faveur de culture à haut rendement par acre est un point qui est examiné sérieusement par les responsables de la Société d'agriculture du comté de Mégantic.

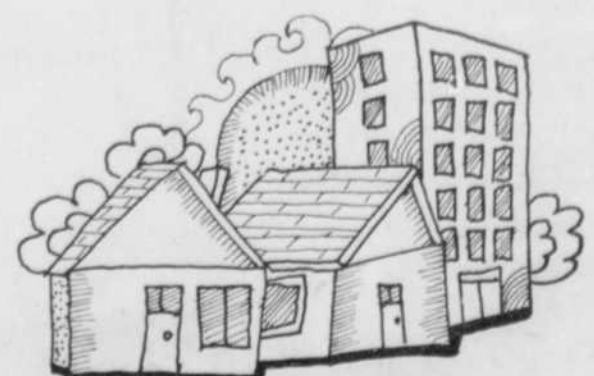
Pour le choix des politiques à mettre en application et sur les méthodes à suivre pour les mener à bonne fin, on profitera des connaissances et de l'expérience de spécialistes comme les agronomes et les techniciens et les membres seront mis au courant des décisions prises. En 1972, on avait organisé un concours de labour de pommes de terre et favorisé la destruction des mauvaises herbes par la méthode de pulvérisation.

LOCATAIRES PROPRIÉTAIRES UN INSTANT...!

LOI POUR EMPÊCHER LES HAUSSES ABUSIVES DE LOYER EN 1973

Le gouvernement a pris la décision, devant les hausses de loyers considérables qui se manifestent au Québec, de déposer dès la reprise des travaux parlementaires une loi dont le titre sera "Loi pour empêcher les hausses abusives de loyer en 1973". Cette loi comportera les principales dispositions suivantes:

- 1 Tous les baux qui se terminent au cours de l'année 1973 seront protégés, même ceux qui ont expiré depuis le 1er janvier 1973.
- 2 Un locataire qui reçoit un avis d'éviction ou d'augmentation de loyer pourra s'y opposer s'il le juge opportun et demandera à l'administrateur des loyers de prolonger son bail et fixer le loyer.
- 3 Les avis d'éviction ou d'augmentation de loyer donnés par les propriétaires à leurs locataires avant aujourd'hui sont sans effet, et les propriétaires, s'ils veulent obtenir l'éviction ou une augmentation de loyer doivent envoyer de nouveaux avis.
- 4 Le propriétaire qui veut évincer son locataire ou augmenter le loyer devra, dans les cas de baux payés par versements mensuels, donner un avis d'au moins un mois avant l'expiration du bail et le locataire devra prendre position par un avis d'au moins 15 jours précédant l'expiration du bail, et indiquer soit son intention de quitter le logement, soit de s'adresser à l'administrateur pour contester. Si le locataire fait défaut de prendre position dans les délais, il est présumé avoir accepté de quitter le logement s'il s'agit d'un avis d'éviction ou de payer le loyer demandé s'il s'agit d'un avis d'augmentation. Dans les baux où les loyers sont payés à des intervalles moindre qu'un mois, le propriétaire doit donner un avis d'au moins une semaine avant l'expiration du bail et le locataire doit prendre position trois jours avant la fin du bail.
- 5 Pour les baux qui se terminent entre le 1er février et le 20 février, les avis donnés entre ces deux dates par les propriétaires seront suffisants. Les locataires devront répondre avant le 1er mars.
- 6 Pour les baux qui se terminent entre le 20 février et le 15 mars l'avis est d'au moins une semaine avant l'expiration du bail pour le propriétaire et le locataire doit répondre trois jours avant l'expiration de son bail.
- 7 Un locataire qui a renouvelé son bail entre le 1er janvier 1973 et le 2 février 1973 peut obtenir une réduction du loyer même s'il a consenti à une augmentation qu'il juge abusive. Il doit en faire la demande avant le 15 mars 1973.



➔ Pour tout renseignement, communiquez avec le bureau de la Régie des Loyers le plus rapproché.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les créditistes s'élisent un chef

Le congrès de l'unité? Allez-y voir...

par Raynald BRIERE

QUEBEC — De Rouyn-Noranda où il était un fier admirateur de Réal Caouette jusqu'à Québec où il s'est emparé de la direction du Ralliement des créditistes, Camil Samson a parcouru passablement de chemin. Le tribun de l'Abitibi dont le style épouse la forme de celui du "grand-prêtre" du Crédit social, tentera à nouveau, aujourd'hui et demain, de rééditer son "exploit" de mars 1970 alors qu'il avait clairement démontré que l'on ne s'improvise pas créditiste du jour au lendemain.

Habilement, pendant qu'Yvon Dupuis se tenait à l'arrière de la salle, Samson réussit à convaincre les créditistes de sa bonne foi égarant ses propos de remarques à l'emporte-pièce. Jadis le fils spirituel de Réal Caouette qu'il découvrit un soir de 1967 dans le fief créditiste québécois, le député de Rouyn-Noranda doit maintenant se défendre seul contre ceux qui ont juré d'avoir "sa tête". Et ils sont nombreux parmi les personnages influents du parti. De Réal Caouette en passant par René Matte et Phil Cossette. D'ores et déjà, la lutte se dessine entre le fils déchu du Crédit social et celui pour qui l'on s'apprête à dépecer le veau gras. La fougue et la hardiesse de Camil Samson contre le repentant Yvon Dupuis. Un combat de titan qui connaîtra des moments intenses ce soir pendant la "nuit des longs couloirs".

Samson n'est pas le dernier venu dans l'arène politique. Fin causeur, projetant l'image du "parfait créditiste", tablant sur l'expérience acquise au cours des récentes années à la direction du parti, il s'apprête à prendre d'assaut les militants. De toutes les luttes, issues de la secte des "bérêts blancs" de Louis Evan et de Gilbert-Côté Mercier, il aura le loisir d'expliquer clairement une fois pour toutes les motifs qui ont inspiré sa démission spectaculaire du printemps dernier. "Un vrai chef ne démissionne pas, ont clamé ses adversaires au cours des récentes semaines". Samson n'est pas sans savoir que cette image d'un homme "lâche" n'échappe pas à l'œil attentif et tenace même des militants. Il pourra épiloguer à l'aise sur cette question aujourd'hui.

Des appuis concentrés

Les partisans créditistes du nord-ouest québécois seront tiraillés entre Camil Samson et Réal Caouette. Il ne faudrait surtout pas mésestimer l'emprise de Samson dans cette région de la province, malgré la forte popularité du chef du Crédit social. C'est justement en Abitibi que Camil Samson a recueilli sa majorité lors des primaires de décembre dernier. Plus, profitant des élections fédérales d'octobre, le député de Rouyn-Noranda s'est gagné des alliés dans la région du Bas du Fleuve, notamment dans le secteur immédiat de Rimouski. Son allure

débonnaire et son éternel sourire ont eu raison d'un bon nombre de "tièdes". Les militants savent aussi se rappeler que les créditistes de Camil Samson ont drainé 12 pour cent des voix lors de la campagne de 1970 et cela malgré le peu d'organisation.

Cependant, quelques taches au dossier de Samson risquent de jouer contre lui. Parce que longtemps dans l'ombre de Réal



M. Camil Samson

Caouette, Samson s'est comporté en "big boss" à Québec s'entourant de conseillers à la crédibilité douteuse. Dans le comté de Chambly, il aurait laissé les libéraux investir \$5,000 pour enrayer la poussée péquiste. Plus, selon des proches de son bureau, il aurait utilisé les fonds du parti pour effacer de vieilles dettes contractées lors des premiers balbutiements

du parti alors que la tendance "fortement" nationaliste était à la mode.

Contre lui, Samson voit poindre la lignée de réactionnaires. En fait, il a toute "la clique" du parti contre lui. C'est un secret de polichinelle que Réal Caouette n'a jamais digéré le tour de passe-passe réalisé par Samson dans la plus pure tradition d'Arène Lupin. Dans les couloirs du parlement à Ottawa, l'on chuchote que Caouette, père et fils n'auront de repos que le jour où le "désobéissant Camil" rentre- ra au bercail, la tête basse, après une bonne "fessée" reçue par les militants.

Le "sauveur" est né

Pour atteindre cet objectif et donner l'élan nécessaire au parti dit-on, les dirigeants du Ralliement des créditistes et ceux du Crédit social ont décidé de ramener Yvon Dupuis. Coloré, démagogue sur les bords, l'ex-animateur radiophonique n'est pas revenu dans l'arène politique sans avoir obtenu de solides garanties. En d'autres termes, il s'est assuré l'appui inconditionnel des détenteurs de postes de commande autant à Québec qu'à Ottawa en plus d'obtenir la bénédiction du "chef". Il ne fait aucun doute que l'organisation Dupuis dépasse par des centaines de coudées celle de Camil Samson et des autres. Utilisant au maximum ses ressources d'animateur, mettant en relief les travers de l'administration gouvernementale sans toutefois

apporter de solutions pratiques, celui qui a reçu la mission de combattre les créditistes en 1963 n'attend plus que le verdict des



M. Yvon Dupuis

militants. Certes la forte personnalité de Dupuis demeure son meilleur atout. Contre lui cependant, un passé qui n'est pas sans tache. Pour un bon nombre de militants, la sincérité de ce "parvenu" demeure douteuse, quelques heures encore avant le début de la votation.

Se faisant le protecteur de la famille, de l'éducation et de la religion, Dupuis joue la corde sensible. Agressif au début envers ses adversaires, il s'est attendri dans le dernier droit allant même jusqu'à affirmer qu'il demeurerait sous Samson... mais réduisant considérablement son action. Certes l'appui de Réal Caouette pèsera dans la balance demain. Quels

sont les motifs qui guident le geste du chef du Crédit social? Personne ne peut le dire avec précision. Peut-être au fond est-ce par esprit de vengeance à la suite de la rocambolesque aventure de mars 1970. Peut-être aussi M. Caouette envisage d'assurer la relève, lui un homme dont la santé n'a cessé de se détériorer depuis quelques mois. Toutes les hypothèses sont encore permises d'ici à ce que le "patron" des créditistes fasse un jour la lumière.

Et les autres

Reste maintenant MM. Bois et Roy. Le premier ne fait pas le poids dans la balance. Le second est susceptible de "passer entre les deux" surtout si un second tour devenait nécessaire. Homme affable, M. Roy s'est fait le champion de l'unité du parti évitant d'éclabousser ses adversaires au passage. Le plus créditiste des quatre, justement parce qu'il connaît sur le bout de ses doigts la doctrine du major Douglas, le député de la Beauce pourrait jouer d'avantage géographique si la température demeurait maussade. Négligé des "parieurs" Fabien Roy s'offre comme le candidat du compromis. Une formule qui pourrait lui apporter des dividendes. Pour cela, il devra survivre à un premier tour de scrutin.

Des plaies profondes

Les dirigeants du parti vont constater demain soir que ce congrès n'aura pas été celui de

l'unité. Il faudrait qu'un miracle se produise pour que la réunion colmate les brèches. Samson n'acceptera pas de servir sous Dupuis sans réagir vivement. L'inverse est aussi vrai. Pas plus que certains dirigeants vont accepter de se rallier au vainqueur.

Dans cette perspective, les militants risquent d'être les véritables perdants de ce congrès. Sincères, et même un peu naïfs

dans certains cas, ils sont charriés par des jeux de coulisse dignes des plus désoyables comédies. Demain, ils auront le dernier mot ces partisans qui ont assez de cette guerre intestine qui mine la crédibilité du parti. L'avenir dira si M. Caouette et sa "clique" sont allés trop loin dans leur désir de "débarrasser" le parti de celui qui a refusé de devenir le haut-parleur du caouettisme.

Yvon Boisclair fait encore parler de lui

QUEBEC (R.B.) — Yvon Boisclair fait encore parler de lui. Le jeune homme de Mont-Carmel qui désire toujours briser les suffrages à la direction du parti, même si cela n'est plus possible, aurait pris la décision d'intenter une poursuite contre le président du congrès M. Antoine Drolet. Il accuse notamment ce dernier d'avoir prononcé des paroles injurieuses à son endroit.

L'affaire remonte à la semaine dernière lors d'une conférence de presse tenue à Québec. A cette occasion, M. Drolet aurait qualifié "d'imbécile" celui qui persiste "contre vent et marée" à vouloir poser sa candida-

ture. Incidemment, M. Drolet n'a guère été impressionné par les menaces de M. Boisclair qui défendait les couleurs créditistes lors de l'élection fédérale dans le comté de Hull le 30 octobre dernier.

Selon le président du congrès, M. Boisclair ne remplissait pas les conditions élémentaires pour espérer poser sa candidature. Plus, il aurait lui-même signé des cartes de membres. M. Boisclair qui a eu des démêlés avec des journalistes de la région de la Mauricie récemment entendrait aller jusqu'au bout. De toute façon, à ne pas inviter à la même table, MM. Boisclair et Drolet.

Pax Plante témoigne — Un ex-officier de police cite des noms

La pègre ne peut fonctionner sans l'aide des autorités

par BERNARD RACINE

MONTREAL (PC) — Une liste de noms et de sommes d'argent

saisie à la demeure d'un homme qui, d'après un ancien officier de police, était un membre du crime organisé, a été dépo-

sée hier à la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec. L'ancien inspecteur-chef de la

Sûreté de Montréal, William Fitzpatrick, a déposé devant la commission la liste de huit pages qui, a-t-il dit, est une copie

exacte de la liste saisie en 1954 à la demeure de M. Frank Patula, lors d'une descente de la Gendarmerie du Canada.

L'inspecteur-chef Fitzpatrick, maintenant retraité, a dit qu'il avait lui-même copié la liste au bureau de la GRC en 1956. Il a lu et commenté la liste devant la commission.

De Petrucci, il a dit qu'il était le "enforcer" du syndicat du crime à Montréal. Durant la matinée, M. Donald Cressey, criminologue de l'Université de Californie, avait expliqué à la commission que chaque réseau du crime organisé comprenait un "enforcer", homme chargé de voir à ce que les ordres et les règlements soient suivis par les membres du réseau.

La liste comprenait une page et demie de noms et de numéros de téléphone ou de M. Fitzpatrick a commenté à mesure qu'il les lisait. Voici les principaux commentaires qu'il a faits:

Louis Bass, "conseiller de la ville de Montréal"; Henry Bond, "officier de police"; Vic Vincent, "alias Cotromi"; Larry Conroy, "journaliste, soit du Star ou du Herald"—journal maintenant disparu; Hanley, "il s'agit de Frank Hanley"; Louis Greco, "un des chefs du crime à Montréal"; Tor, Lamer, "avocat de la police"; Charles Lafontaine, "conseiller municipal"; Jimmy Orlando, joueur de hockey "vaguement relié au vice dans la ville"; Dick Quinn,

"relié au jeu"; Dave Rochon, "conseiller municipal"; Sally Silver, "propriétaire d'un club de nuit"; Jimmy Socio, "un des chefs du crime organisé à Montréal".

Plus loin, une autre liste portait le nom de Galente; "en charge du vice à Montréal durant une couple d'années", a commenté l'ancien policier.

M. Fitzpatrick a révélé que la liste avait été saisie à l'époque d'une élection municipale à Montréal, mais qu'il ne se rappelle plus si c'était avant ou après l'élection.

Plus loin, une courte liste mentionnait cinq noms de famille, suivis chacun d'un nom de journal et d'une somme d'argent. Dans quatre cas, la somme était de \$100 et dans l'autre, de \$50.

En lisant une liste de noms suivis de sommes d'argent, M. Fitzpatrick a nommé: Sarto, \$5,000.

"Qui était maire de Montréal à l'époque?" lui a demandé Me Louis Carrier, avocat de la commission.

"M. Drapeau," a répondu M. Fitzpatrick.

"Et avant lui?"

"M. Fournier."

"Quel était le prénom de M. Fournier?"

"Sarto," a répondu l'ancien policier.

D'autres listes étaient intitulées "Payé avant l'élection," ou bien "Jour de l'élection" ou encore "conseillers B".

Me Fournier avait interrompu le témoignage de Me Pacifico Plante pour permettre à M. Fitzpatrick de présenter le document. A son retour devant la commission, Me Plante a tenu à noter que la liste mentionnait des conseillers municipaux "qui n'avaient rien à faire avec la pègre".

Mise en garde

L'ancien directeur-adjoint de la police de Montréal a expliqué qu'il avait lui-même fait des croix devant les noms de ceux qui étaient sympathiques au crime organisé, après que l'inspecteur Fitzpatrick lui eût remis la liste. Mais ces signes étaient pratiquement invisibles sur les copies remises aux journalistes.

Il a mis les journalistes en garde contre la publication de tous les noms car, a-t-il dit, "en publiant tous ces noms, on pourrait faire de grandes injustices".

Me Carrier ayant demandé à M. Plante de décrire quelle était la situation de la ville de Montréal vis-à-vis le crime en 1946, M. Plante a répondu que la ville était saturée de "barbottes" et de maisons de jeux, qui maintenaient des crieurs sur le trottoir afin d'inviter les gens à y entrer.

Peu après, son témoignage a été interrompu par le juge Rhéal Brunet qui a déclaré qu'on n'allait pas refaire l'enquête Caron, et il a demandé à Me Carrier, si les informations données par M. Plante étaient pertinentes.

Me Carrier a répondu qu'elles l'étaient et qu'il avait l'intention de démontrer devant le tribunal que le crime organisé existait à Montréal et qu'il opérait encore suivant les mêmes méthodes qu'au temps de M. Plante, alors qu'on l'appelait le vice organisé. Me Plante a affirmé, a-t-il dit, il avait tout simplement refusé d'accepter des pots-de-vin. "Je n'ai rien fait d'extraordinaire," a-t-il dit, "autre que de refuser les pots-de-vin, a-t-il dit."

Connivence

"Quand il n'y a pas de connivence entre la police ou ceux qui la contrôlent, le crime organisé ne peut pas fonctionner."

Par la suite, a raconté M. Plante, un avocat qui avait l'habitude de représenter des maisons de jeux devant la cour, lui avait déclaré: "Vous nous avez forcés à fermer." Il lui avait aussi annoncé que son principal client voulait le voir.

Le client en question avait délégué à M. Plante un homme qui lui avait dit: "Est-il besoin de vous dire que nous ne pouvons pas à une entente avec vous?"

Plusieurs reprises, le témoignage de M. Plante a été interrompu par le juge Brunet ou par le juge Marc Cordeau, qui s'informaient de la pertinence des déclarations de M. Plante et qui demandaient à Me Carrier s'il avait l'intention de relier plus tard ces déclarations à des faits qui viendraient devant la commission.

Me Carrier a expliqué qu'il avait besoin du témoignage de M. Plante "pour conclure que ce qui existe en 1973, n'est pas né en 1973".

"J'ai l'intention de présenter d'autres témoins et de faire un lien entre la situation d'hier et celle d'aujourd'hui."

M. Plante a raconté brièvement qu'en 1948 il avait été destitué de son poste de directeur adjoint de la police, qu'il occupait depuis juillet 1947 - à la suite de diverses accusations portées contre lui.

Finalement, une enquête sur le crime à Montréal - l'enquête Caron en 1954 - l'avait lavé de ces accusations. Il avait alors réintégré son poste et était devenu en 1956 directeur intérimaire de la police, jusqu'à ce qu'il soit "fiché à la porte sans explications".

Par la suite, sa vie ayant été menacée dans un bloc de ciment - il est allé habiter le Mexique.

La commission reprendra ses audiences mardi matin.

Chacun de nous paye un tribut tous les jours au crime organisé

MONTREAL (PC) — "Chacun de nous paye tous les jours un tribut au crime organisé, un tribut à des criminels", a déclaré vendredi matin M. Donald R. Cressey, professeur de sociologie à l'Université de Californie, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec.

"Il ne s'agit pas uniquement de la consommation de biens ou de services illégaux. Il s'agit plutôt d'extorquer en quelque sorte de l'argent de nous tous," a-t-il dit.

Le prof. Cressey, auteur de plusieurs livres sur la criminalité, a avoué qu'il ne connaissait pas de moyen direct de combattre le crime organisé. Pour le moment, ce qu'on a trouvé de mieux c'est de cesser d'acheter ce qu'il offre en vente.

C'est pour cette raison que lors de son témoignage devant la Commission Prévoist, il avait recommandé la tenue d'une enquête sur le crime organisé afin d'éduquer la population sur cette question et l'inciter à ne pas acheter des services offerts par le crime organisé.

Mais le crime organisé s'étant infiltré dans tellement de domaines est maintenant extrêmement difficile de l'affirmer.

Exemples:

En achetant un livre, il est probable qu'on paye un tribut au crime organisé parce que les camions qui ont transporté le bois pour faire le papier appartiennent peut-être à des entreprises ayant conclu des ententes avec des syndicats sympathiques au crime organisé.

"Il se peut même, afin d'éviter les conflits ouvriers qu'une entreprise de camionnage doive s'approvisionner en pneus auprès d'une compagnie dont les propriétaires appartiennent au crime organisé."

Le Prof. Cressey a donné deux bons moyens pour déterminer si le crime organisé opère dans une localité:

- s'il existe dans cette localité un preneur aux livres qui a un chiffre d'affaires de \$1,000 par jour;

- si les pages sportives des journaux publient les résultats des courses de chevaux dans des villes éloignées.

Un preneur aux livres ne prend pas de risques et il doit être allié avec d'autres preneurs aux livres opérant dans l'illégalité pour éliminer les risques.

"Si au Québec, un quotidien publie le résultat des courses incluant les montants payés pour les gagnants et chacun des chevaux et s'il publie cette catégorie de renseignements pour des courses disputées à New York, Baltimore ou en Nouvelle-Angleterre, il dispense un service au crime organisé car cette catégorie d'information n'a aucun but légal ou utile," a-t-il dit.

Radio

"Souvent, en page éditoriale, un journal va décrier bien haut le crime organisé mais dans ses pages sportives, il fournit un service à tous les membres du crime organisé de cette région."

"Les postes de radio diffusent également les résultats des courses aussitôt que ces dernières sont terminées, en y ajoutant souvent les montants d'argent payés pour les chevaux gagnants."

L'aspect le plus inquiétant du

crime organisé, a-t-il dit, c'est le profit inimaginable qu'il réalise chaque année.

"On calcule aux Etats-Unis que le profit, non pas le revenu, mais les profits réalisés par le crime organisé au cours d'une

année se situent, uniquement pour les paris illégaux, aux environs de \$5 milliards.

"Le problème réside dans le fait que cette gigantesque somme d'argent est entre les mains de personnes qui sont, par définition, des voleurs et qui l'investissent dans des entreprises commerciales légitimes ainsi

que dans les rouages du processus politique. Le jeu consiste à pratiquer l'extorsion."

"Combien faudra-t-il de temps au crime organisé pour exercer un monopole sur toutes les transactions comme c'est le cas dans l'ouest de la Sicile, qu'il

s'agisse de transactions gouvernementales ou commerciales? "Exercer un monopole à l'intérieur du système politique équivaut à exercer une dictature et la façon la plus rapide de perdre vos libertés civiles et politiques est de tolérer l'existence du crime organisé. La réside le danger," a-t-il conclu.

ENQUÊTE sur le crime organisé

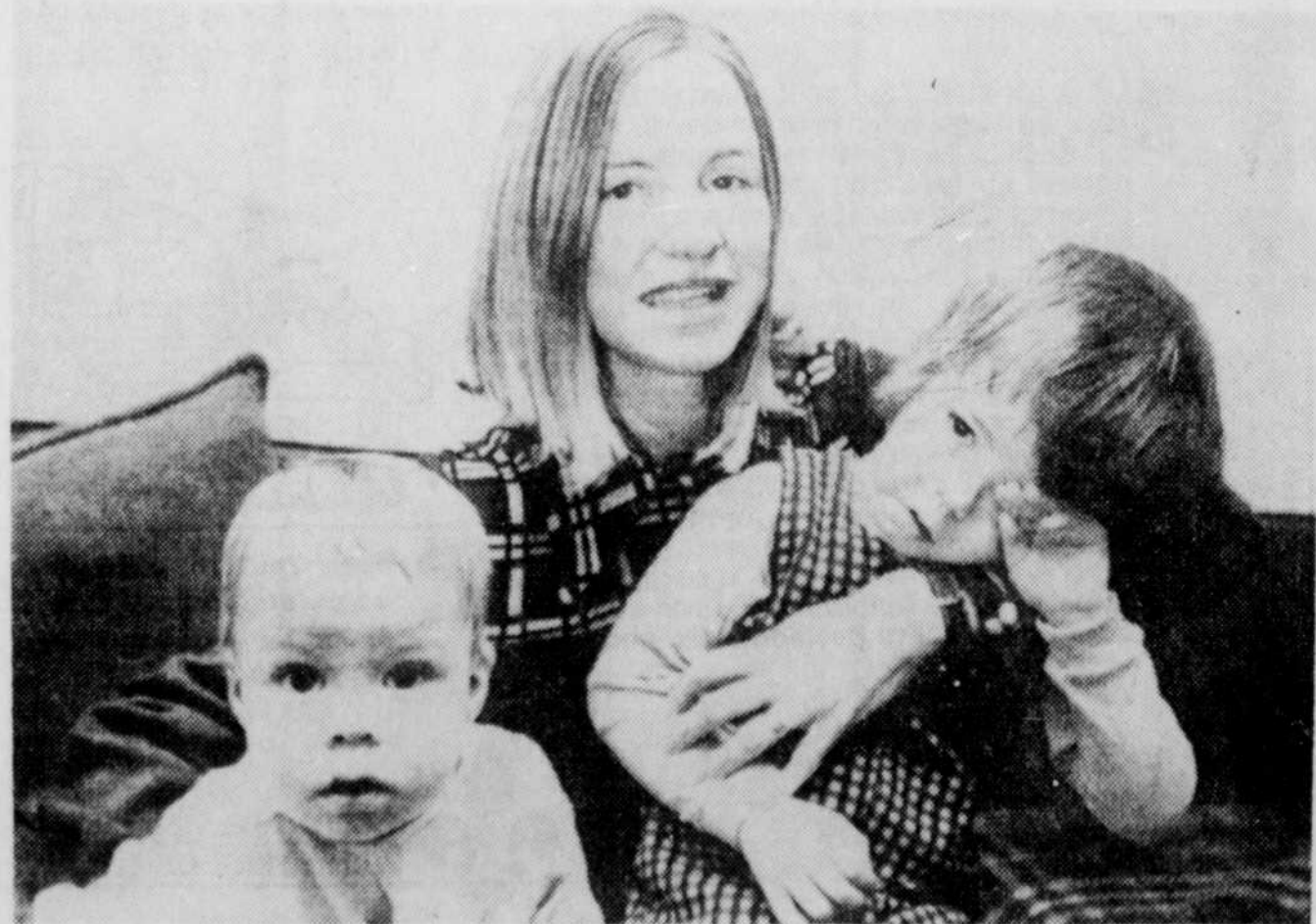
année se situent, uniquement pour les paris illégaux, aux environs de \$5 milliards.

"Le problème réside dans le fait que cette gigantesque somme d'argent est entre les mains de personnes qui sont, par définition, des voleurs et qui l'investissent dans des entreprises commerciales légitimes ainsi

que dans les rouages du processus politique. Le jeu consiste à pratiquer l'extorsion."

"Combien faudra-t-il de temps au crime organisé pour exercer un monopole sur toutes les transactions comme c'est le cas dans l'ouest de la Sicile, qu'il

s'agisse de transactions gouvernementales ou commerciales? "Exercer un monopole à l'intérieur du système politique équivaut à exercer une dictature et la façon la plus rapide de perdre vos libertés civiles et politiques est de tolérer l'existence du crime organisé. La réside le danger," a-t-il conclu.



Trois vies à refaire...

Mme Pauline Maitland, épouse du constable abattu Leslie Maitland, de Toronto, tente de se consoler avec ses

deux enfants, John, trois ans, et David, 10 mois. L'agent Maitland a été tué jeudi par un homme soupçonné de hold-up. (Téléphoto PC)

Pepin et Charbonneau salués comme des héros

Par PAUL LONGPRE

QUEBEC (PC) — "Ce n'est qu'un début, continuons le combat."

Ce slogan a constitué l'an passé le thème de la bataille du front commun syndical contre le gouvernement Bourassa. Il a été longuement et chaleureusement scandé hier soir, dans l'amphithéâtre du Grand séminaire de Québec, ou 300 cadres syndicaux de la CEQ, faisaient leurs adieux à leur président, Yvon Charbonneau.

"Veillée d'armes" aussi émouvante que sobre. Quelques discours. Visite éclair du président Marcel Pepin de la CSN. Participation de l'abbé Louis O'Neil, de l'université Laval. Appel général à la mobilisation des travailleurs pour retarder en

leur faveur le rapport des forces sociales et politiques.

Décontracté et froidement virulent, M. Charbonneau a répété toute l'indignation que lui cause la récente décision de la Cour Suprême de rejeter l'appel des chefs syndicaux sans leur permettre de plaider leur cause.

Quant à son incarceration, qui devait se produire quelques minutes plus tard, il en a parlé avec humeur, tout en l'interprétant comme une collusion entre le judiciaire, l'exécutif et les milieux financiers.

Le président de la CEQ a toutefois eu du mal à cacher son émotion en évoquant les conséquences de ce mauvais moment pour sa femme et ses trois enfants. Présente dans la salle, Mme Charbonneau a elle-même

été chaleureusement applaudie par les syndiqués.

Quant à ses enfants, 4, 8 et 10 ans, M. Charbonneau estime que ce jugement constitue contre eux une agression. "C'est une leçon d'action politique que je me charge bien de leur rappeler s'il en est besoin", a-t-il dit.

Salué par MM. Pepin et Charbonneau comme l'un des rares intellectuels qui accepte par les temps qui courent de se mouiller les pieds, le professeur O'Neil a tiré une leçon de la bataille politico-syndicale de mai

"Elle aura précisé les enjeux et aura permis d'identifier les adversaires". a-t-il dit, citant Mao Tsé-toung pour qui il est capital de bien savoir où se trouvent ses ennemis.